

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 24

Pouvoir : 4

Date de la convocation :  
17 juin 2026

Date de transmission des  
documents afférents :  
05 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-trois juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaire de séance Philippe BESSET

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Brigitte MARTIN, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Sacha PACAUD à Amélie VION, Richard MILON à Nelly MONNOT, Didier PICARD à Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL à Florence PLISSONNIER.

**ETAIENT ABSENTS :** Delphine DEVOS

## Objet : Contrat de concession de service public - Planimètres

### Exposé :

La gestion et l'exploitation des 13 planimètres de la commune de Saint-Rémy est déléguée à un exploitant privé via une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 12 années.

Les dispositions des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales, introduites par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 imposent à la personne publique qui entend passer une délégation de service public de procéder à un appel d'offre. Après avis de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) rendus le 20 avril 2026 et le 6 mai 2026, il est proposé d'attribuer la concession de service public à l'entreprise GIROD MEDIAS.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de contrat et les rapports d'analyse de la candidature et de l'offre de la concession de délégation de service public ont été transmis aux membres du conseil municipal 15 jours avant la date de la séance du conseil.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le choix du candidat et à autoriser le Maire à signer le contrat de concession de service public.

### Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L.1411-1 et suivants,  
Vu la délibération du 31 mars 2026 relative à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,  
Vu le rapport d'analyse de la candidature et de l'offre,  
Vu le projet de contrat et ses annexes,  
Vu les avis de la commission réunie le 20 avril 2026 et le 6 mai 2026.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le choix de retenir GIROD MEDIAS comme délégataire pour l'exploitation des 13 planimètres de la commune.
- APPROUVE le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de 12 ans.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public et ses annexes, ainsi que ses éventuels avenants.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire



Philippe BESSET  
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à  
la Sous Préfecture  
le 24 JUN 2026  
et publié, affiché ou notifié  
le 24 JUN 2026  
Florence PLISSONNIER  
Maire

